

RÉMY JOSSEAUME AVOCAT



☎ 06 15 35 35 52 📞 01 76 54 34 97

LE DROIT **ROUTIER**

UN AVOCAT DÉFEND VOTRE DROIT DE CONDUIRE

VOS DROITS !

QUI EST VOTRE AVOCAT ?

PRESSE - MÉDIAS

RELAXES - RÉSULTATS

BLOG DROIT ROUTIER

CONTACTEZ-MOI @

Retrouvez mes dernières **interventions presse** :

DROIT ROUTIER > LE FIGARO : Z.F.E. ET VEHICULE DE COLLECTION

📄 [Le blog du droit routier](#)

LE FIGARO : Z.F.E. ET VEHICULE DE COLLECTION

Publié le 7 octobre 2021 par Me JOSSEAUME

Z.F.E. ET VEHICULE DE COLLECTION



Par Rémy JOSSEAUME - Le
Figaro le 5 octobre 2021

Depuis 2021 plusieurs villes ont mis en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) excluant ainsi la circulation de millions de véhicules.

Le port de la vignette Crit'Air permet de réguler la circulation des véhicules au sein de ces zones délimitées selon la réglementation locale.

Les véhicules de collection qui ne peuvent évidemment pas respecter les normes Crit'Air, sont-ils interdits des centres villes ?

On distingue plusieurs classes de vignettes attribuées en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule. Ces vignettes permettent aux collectivités locales de moduler les mesures incitatives ou restrictives de circulation sur une partie ou tout leur territoire et parmi celles-ci de permettre ou non à certains véhicules de circuler et de bénéficier de modalités de stationnement.

Pour les véhicules concernés, la pastille doit être apposée, à l'intérieur du véhicule, recto tourné vers l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise, de manière à être visible par les agents verbalisateurs. Toutefois, la vidéoverbalisation est également possible par simple lecture des plaques d'immatriculation.

Sur le plan de la répression, le non-respect des restrictions de circulation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (de 45 à 180 euros).

L'opposition d'une vignette autre que celle correspondant aux caractéristiques du véhicule est sanctionnée d'une contravention de classe 4 (de 135 à 750 euros).

En ce qui concerne les véhicules de collection, dont le certificat d'immatriculation porte la mention « Collection » (véhicule âgé de plus de 30 ans qui n'est plus produit et dont les caractéristiques n'ont pas été modifiées), ne sont pas concernés, jusqu'à nouvel ordre, par cette interdiction de circulation dans le périmètre classé ZFE.

	Alcool au volant
	Permis de conduire - ANTS
	Stupéfiants au volant
	Excès de vitesse
	Infractions routières
	Litiges automobiles
	PV dans l'entreprise
	Accident de la route

L'actualité presse du Cabinet

Les dernières interventions dans la presse de Rémy JOSSEAUME :

- SUD RADIO : LES PV INSOLITES
- BFM TV: 110 KM/H SUR AUTOROUTE ?
- PARISIEN: ACTIONS C/ RALENTISSEURS
- FIGARO: PV ET 30 KM/H EN VILLE
- RTL: PV DE LA RENTREE
- LCI: PASSAGE A 30 KM/H A PARIS
- FIGARO: PV AU COURRIER RETOUR DE C
- SUD RADIO : LES PV DES VACANCES
- FIGARO: PV RETOUR DE PLAGE
- LCI: 30 KM/ EN VILLE

Dossiers références du Cabinet

- 1. Me Rémy JOSSEAUME fait condamner l' devant la Cour Européenne des Droits de (CEDH) - arrêt Jousseume 2012/2014)
- 2. Me Rémy JOSSEAUME est l'avocat qui devant la Cour de Cassation l'application de d'erreur de l'éthylomètre (2019)
- 3. Me Rémy JOSSEAUME est l'avocat députés ayant saisi le Conseil d'Etat contre le des 80 km/h (2018)
- 4. Me Rémy JOSSEAUME est l'avocat des | relaxés lors des procès concernant la pos radars publiés sur Facebook (2016)
- 5. Me Rémy JOSSEAUME est l'avocat du poursuivi pour avoir circuler à 300 km l'autoroute A7 (2018)

Cette dérogation se justifie pleinement puisque les véhicules d'époque représentent 1% du parc automobile, ils roulent 15 fois moins que les autres véhicules et leur part de diesel est inférieure à 5%.

Partager cet article

Recommander 0 Partager Tweeter

Commenter cet article

- 6. Me Rémy JOSSEAUME fait condamner première fois l'ANTS pour sa défaillance délivrance des permis de conduire (2018)
- 7. Me Rémy JOSSEAUME est l'avocat du décret interdisant les vitres teintées et a obtenu premières relaxes pénales annulant les PV (2018)
- 8. Me Rémy JOSSEAUME a obtenu des annulations judiciaires des PV de stationnement payant (2009)

A la Une



Retrouvez le Droit Routier sur Facebook



Avocat Droit routier - M. JOSSEAUME

Abonnement **4,5 K abonnés**

Gazette du Palais

3 OCTOBRE 2021 141^e ANNÉE N° 33

À la une

Quel encadrement juridique des pratiques de greenwashing ? État des lieux et évolutions législatives

Étude par Clémentine BALDON et Antoine CLERIC

« La lutte contre le greenwashing des entreprises a été récemment renforcée par une nouvelle loi relative à la transition écologique. Ces dernières disposent d'un arsenal juridique conséquent, mais peu utilisé.

Actualité

Responsabilité et indépassabilité des magistrats : le CSM à 30 recommandations

Notes

Technique

La vente automobile à l'étranger : le vice caché

par Rémy JOSSEAUME

Jurisprudence

« Les droits de la clôture garantis d'un recours effectif au juge, y compris pour les héritiers de naissance »



Avocat Droit routier - Maître Rémy Josseaume

il y a 23 heures

Une nouvelle fois très honoré d'être publié depuis 2010 dans la Gazette du Palais sur les thématiques de

Les articles les plus vus

- PV de vitesse ... les erreurs en votre faveur
- Des PV raturés à 17 euros, légal ?
- Contrôles radars : nouvelles marges d'erreur ?
- Point de contrôle radar : la fausse information
- PV: coup de gueule du médiateur !
- Illégalité des PV de stationnement : arrêté non motivé
- Les points retirés automatiquement sur les permis de conduire sont illégaux
- CHRONIQUES LE FIGARO: LE DROIT DES USAGERS
- Nombre record d'invalidation de permis
- RADAR MOBILE: PAS SI EFFICACE !

Les derniers articles

- SUD RADIO : LES PV INSOLITES
- BFM TV: 110 KM/H SUR AUTOROUTE ?
- PARISIEN: ACTIONS C/ RALENTISSEURS
- FIGARO: PV ET 30 KM/H EN VILLE
- RTL: PV DE LA RENTREE
- LCI: PASSAGE A 30 KM/H A PARIS
- FIGARO: PV AU COURRIER RETOUR DE CONGES
- SUD RADIO : LES PV DES VACANCES
- FIGARO: PV RETOUR DE PLAGE
- LCI: 30 KM/ EN VILLE

Les articles au hasard

- FIGARO: COVID 19 RENFORCEMENT SANCTIONS
- LAMY : Contentieux de la circulation routière
- REVUE DE PRESSE: RADAR / FACEBOOK
- Les équipements obligatoires
- LCP: DES PV EN EUROPE
- FRANCE INFO: LES SANS ASSURANCE
- FRANCE BLEU: COHABITATION DES USAGERS
- LIBERATION: AFFAIRE VW GATE
- Les PV de stationnement: illégal
- M6 JT: DES ETHYLOTTESTS NON FIABLES

Droit Routier

© 2011 - 2021
Rémy JOSSEAUME
Tous droits réservés

Mentions légales